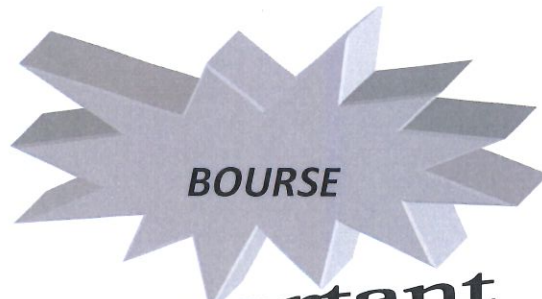




Ecole et collège Mère TERESA
37, rue Gervais BUSSIÈRE
69100 VILLEURBANNE
Accueil : 04 78 93 43 82
fax : 04 72 44 03 74
ecmteresa@orange.fr
<http://ecmteresa.free.fr>



Très important

L'accueil de tous pour le progrès de chacun

Madame, Monsieur,

Vous trouvez ci-dessous *la fiche explicative pour l'attribution de la bourse collège* pour l'année scolaire 2019/2020.

Après avoir pris connaissance du barème d'attribution, si vous souhaitez faire une demande, **vo**tre enfant devra récupérer un dossier de demande de bourse auprès de Mme IGUNA, secrétariat des élèves. Il devra me le rendre complété et accompagné de la totalité des documents cités ci-dessous avant le 20 septembre !

(Attention aucune photocopie ne sera effectuée par l'établissement).

1) Une photocopie de votre avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017

*En cas de baisse de revenus sur l'année 2018 (uniquement changement lié à un changement familial) joindre en plus votre avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018.

2) Pour les parents divorcés ou séparés : une copie du jugement de divorce ou de séparation précisant la garde des enfants et le montant de la pension alimentaire.

3) En cas de résidence alternée ou de séparation sans jugement : Avis d'imposition du parent demandeur ou avis d'imposition du ménage recomposé.

4) Pour le paiement de la bourse, vous avez le choix :

a. Soit paiement direct au collège : dans ce cas, remplir et signer la procuration ci-jointe (ainsi que cela avait été évoqué lors de l'entretien d'inscription).

⇒ *Le montant de la bourse sera alors déduit de vos frais de scolarité*

b. Soit paiement à la famille : dans ce cas, fournir un relevé d'identité bancaire ou postal AU NOM DU PARENT DEMANDANT LA BOURSE.

P. Chevallier
Directeur

NB : Nous attirons votre attention sur l'importance du respect du délai indiqué, en effet il me permettra d'avoir suffisamment de temps pour le bon traitement de vos dossiers, et l'Inspection Académique n'accepte aucun dossier en retard.

BARÈME DES BOURSES NATIONALES DE COLLÈGE

Année Scolaire 2019-2020

Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2018 sur les revenus de 2017			
Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3
1	15 189	8 210	2 897
2	18 693	10 105	3 565
3	22 198	12 000	4 234
4	25 703	13 895	4 902
5	29 209	15 790	5 571
6	32 714	17 684	6 240
7	36 218	19 580	6 908
8 ou plus	39 723	21 474	7 577
Montant annuel de la bourse	105 €	291 €	456 €

Montant annuel de la prime d'internat accordée aux élèves boursiers internes : 258 €